Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

PROJET 2025-2028

www.valsdesaintonge.fr
55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex
05 46 33 24 77 - fax 05 46 33 29 32 - info@cdcvalsdesaintonge.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Table des matières

I. Présentation du gestionnaire et du LAEP 4
II. Origine et genèse du projet 4
A. L'accueil parents enfants de l'ADMR 4
B. Un nouveau projet pour le territoire 4
C. Évolution depuis l'ouverture 5
III. Caractéristiques de l'environnement 6
A. Indicateurs démographiques (source INSEE et IMAJE) 6
B. Caractéristiques socio-économiques de la population (source INSEE et IMAJE) 6
C. Capacité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire (Nombre de places) 7
1. Modes d'accueil collectif 7
2. Assistantes maternelles 7
3. Écoles maternelles 8
4. Accueil de loisirs 9
5. Autres lieux d'éveil et de socialisation 9
6. Structures de proximité 9
IV. Sens donné au projet 10
A. Définition 10
B. Principes guidant l'action 10
C. Finalités et objectifs 11
D. Priorités, choix retenus pour réaliser les intentions 11
E. Conception de l'accueil 12
1. Les accueillants 12
2. Ce que les familles vont trouver 12
3. Déroulement d'une séance 13
V. Cadre de fonctionnement 13
A. Implantation du lieu 13
B. Amplitude d'ouverture 13
C. Conditions d'accueil 14
VI. Moyens humains 14
A. Personnels 14
1. Coordinatrice de l'équipe et accueillante 14
2. Accueillantes 14
3. Superviseur 15
4. Autres personnels 15
B. Instance de concertation, coordination, régulation 15
1. Réunion d'équipe 15
2. Supervision 15
3. Réunions de réseau, avec d'autres lieux d'accueil enfants-parents 15

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

4. Bilan annuel 15
C. Formation du personnel 16
VII. Partenariat 16
A. Les partenaires qui ont participé à la conception du projet 16
B. Les partenaires actuels 16
C. Modalités d'échanges prévues pour respecter l'anonymat et la confidentialité 17
VIII. Évaluation du projet 2021-2024 17
A. Analyse quantitative 17
B. Analyse qualitative 19
C. Perspectives envisagées, réajustements, formation 22
IX. Budget prévisionnel 23

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

I. Présentation du gestionnaire et du LAEP

GESTIONNAIRE : Vals de Saintonge Communauté (Communauté de communes)

- NATURE JURIDIQUE : EPCI
- ADRESSE : 55 Rue Michel Texier BP 50052 17413 Saint-Jean d'Angély Cédex

NOM du LAEP : LAEP itinérant des Vals de Saintonge

DATES D'OUVERTURE DES DIFFÉRENTES ANTENNES :

- Saint Jean d'Angély : septembre 2013

- Matha et Saint Savinien : janvier 2016

- Tonnay-Boutonne : septembre 2018

- Aulnay : septembre 2019

II. Origine et genèse du projet

A. L'accueil parents enfants de l'ADMR

De 1999 à 2004, l'accueil Parents enfants proposé par l'ADMR dans les locaux de Croque Soleil, structure gérée par la ville de Saint-Jean d'Angély à l'époque, a fonctionné comme un LAEP.

Le docteur Roudeix, pédopsychiatre, supervisait cette action. Pas de label CAF, mais une subvention était versée dans le cadre du contrat enfance signé par la ville de Saint-Jean d'Angély.

Essoufflement après 5 années de fonctionnement. Le projet n'était pas suffisamment clair. Une convention triennale a été signée avec la CAF pour le financement des actions collectives. Accord de la CAF pour utiliser 15% de la subvention pour financer les projets et la rémunération des TISF. Regard critique sur les ateliers et projets.

En 2007, nouvelle action : 3 ans pour l'évaluer, la développer, passer le relais, la labelliser, avec le soutien et le contrôle de la CAF.

En 2009, sur proposition de la Communauté de communes (CDC), l'ADMR transfère son action dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles. Ce sont les mêmes TISF qui interviennent depuis le début de l'action. Hormis le plaisir d'être ensemble, les objectifs de l'accueil parents enfants restent classiques : socialisation de l'enfant, préparation à l'entrée à l'école.

Elles accueillent 6 à 7 familles par séance. Entre septembre et décembre 2010, 25 familles différentes ont fréquenté le lieu.

B. Un nouveau projet pour le territoire

En 2011, les élus de la Cdc de St Jean d'Angély, la CAF, la PMI et les partenaires petite enfance du territoire décident d'engager une réflexion sur la nécessité ou pas de créer un LAEP labellisé sur le

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

territoire. La première réunion des partenaires a lieu le 24 mai.

L'ADMR ne souhaite pas porter ce nouveau projet. La Communauté de communes s'y engage.

Il est prévu que la CAF arrête de financer l'action de l'ADMR en décembre. A cette date, le groupe de travail n'aura pas finalisé le projet. Toutefois, si rupture de l'activité il y a, elle ne sera pas forcément négative car pour les partenaires, il est nécessaire de repartir sur de nouvelles bases.

En octobre 2011, la CAF est interrogée sur une éventuelle prolongation de la dérogation dont bénéficie l'ADMR depuis 2009. Aucune dérogation ne sera accordée pour 2012.

Le nouveau projet est sur les rails. Principale difficulté : trouver des structures partenaires qui mettent à disposition du personnel.

La motivation des élus et des professionnels de la petite enfance qui travaillent sur le dossier est bien réelle mais la question reste la constitution d'une équipe d'accueillants pertinente et fiable.

C'est cette difficulté qui amènera la Communauté de communes à décider de recruter 2 accueillantes sur des postes à temps partiel. Les agents de développement de la CAF participeront également à l'accueil des familles.

En mars 2013, afin de lancer la procédure de recrutement dans de bonnes conditions, la date de démarrage du LAEP, initialement prévue le 2 avril, est repoussée au 14 mai.

Nouveau report en avril. L'équipe d'accueillantes et la coordinatrice ont besoin de temps pour travailler sur la rédaction du projet de fonctionnement. L'ouverture de ce nouveau lieu se fera donc le 10 septembre 2013 à 9h dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles.

C. Évolution depuis l'ouverture

En 2014, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge voit le jour suite à la fusion des 7 CDC du territoire et du Pays et reprend donc la gestion du LAEP. L'une des accueillante recrutée sur un poste à temps partiel décide de partir, son poste est supprimé. La CdC met donc à disposition un autre agent issu du secteur Petite enfance.

En 2015, l'équipe d'accueillantes change de superviseur puis se voit accorder un allongement de la durée de la supervision (de 1h30 à 2h) grâce au changement des conditions de financement de la CAF. Par la suite, l'équipe accueillera 2 nouveaux superviseurs en janvier 2018 puis en septembre 2019.

Début 2016, 2 nouveaux lieux sont ouverts sur Matha et St Savinien. L'équipe est donc renforcée, on compte désormais 4 agents mis à disposition par la CDC et les 2 agents de développement de la CAF sont toujours présentes. L'équipe change aussi de coordinatrice qui est maintenant l'une des accueillantes et plus largement chargée de mission Parentalité pour la collectivité.

Entre fin 2017 et début 2018, les 2 agents de développement de la CAF sont progressivement remplacés par des agents de la CDC.

En septembre 2018, une nouvelle antenne ouvre ses portes à Tonnay-Boutonne suivie en septembre 2019 par une cinquième antenne à Aulnay. L'équipe compte aujourd'hui 8 accueillantes.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

III. Caractéristiques de l'environnement

COMMUNES CONCERNÉES : **Les 110 communes du territoire des Vals de Saintonge**

A. Indicateurs démographiques (source INSEE et IMAJE)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Décès domiciliés	681	729	727	793	746	707	794	754	787
Naissances domiciliées	477	433	410	393	354	365	367	412	372

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023.

TERRITOIRES	17 CC VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE					CHARENTE MARITIME		
Années	2020	2021	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans		2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	1 042	1 100	1 090	+2,3 %	↗	14 043	+0,3 %	▬
Enfants Caf & Msa < 3 ans	1 108	1 183	1 170	+2,8 %	↗	15 067	+0,5 %	▬
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	1 206	1 154	1 155	-2,1 %	↘	14 871	-2,3 %	↘

Source : Imaje au 23/01/2024.

Entre 2020 et 2022, on constate d'une part une hausse des naissances (malgré une baisse entre 2021 et 2022) et d'autre part une augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans qui est supérieure à l'augmentation constatée à l'échelle du département de la Charente-Maritime. Cela montre un certain dynamisme du territoire pour les familles avec des jeunes enfants.

B. Caractéristiques socio-économiques de la population (source INSEE et IMAJE)

TERRITOIRES	17 CC VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE					CHARENTE MARITIME		
Années	2020	2021	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans		2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	14,0 %	15,6 %	16,1 %	+1,0	↗	14,6 %	+0,0	▬
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	52,3 %	55,9 %	55,7 %	+1,7	↗	61,5 %	+2,2	↗
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	520	585	577	+5,3 %	↗	8 719	+4,3 %	↗

Source : Imaje au 23/01/2024.

La part des familles monoparentales a augmenté de plus de 2 % en 3 ans sur les Vals de Saintonge et est aujourd'hui plus importante que sur le reste du département. Ces familles, souvent plus isolées socialement, représentent une part importante des publics accueillis habituellement dans ce type de structures. Cela leur permet de rompre leur isolement et de rencontrer d'autres familles et des professionnels gratuitement.

Le taux de familles avec enfants de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent en Vals de Saintonge est quant à lui moins élevé que celui de la Charente-Maritime révélant donc un taux plus élevé de familles dont l'un des parents ne travaillent pas et par conséquent potentiellement des familles plus susceptibles de fréquenter le LAEP.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

	2021	2021	2021
Nombre de ménages fiscaux	24 346	316 687	28 280 168
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	51 305	657 815	62 595 318
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 980	22 810	23 080
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	41,9	50,8	53,4

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

				VDS	17	France
Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021	2021		2021
Nombre de chômeurs	**2 716**	**3 257**	**2 899**	**34 610**		**3 551 052**
Taux de chômage en %	12,3	14,7	13,2	12,3		11,7
Taux de chômage des 15 à 24 ans	27,3	31,8	26,3	24,3		23,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,9	13,2	11,8	10,8		10,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,3	11,2	11,7	11,0		9,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Globalement les ménages habitant dans les Vals de Saintonge (VDS) ont des revenus inférieurs à ceux du reste du département (17) qui sont eux-mêmes inférieurs au revenu moyen des français dans leur ensemble. Le taux de chômage est aussi plus élevé en Vals de Saintonge qu'en Charente-Maritime et sur l'ensemble du territoire français.

Les difficultés à trouver un mode de garde sur le territoire explique en partie ces chiffres. En effet, un certain nombre de parents a dû renoncer à travailler afin de garder leur enfant faute de place en crèche ou chez une assistante maternelle.

C. Capacité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire (Nombre de places)

1. Modes d'accueil collectif

- Multi-accueils gérés par Vals de Saintonge Communauté : Saint Jean d'Angély : 20 places, Saint Savinien : 20 places, Saint Félix : 13 places

- Micro-crèche privée à Asnières-La-Giraud : 12 places

2. Assistantes maternelles

191 (241 en 2020) dont 47 sur le territoire de Loulay/Aulnay, 48 sur celui de Matha, 56 sur celui de Saint Savinien/Tonnay-Boutonne et 57 sur celui de Saint Jean d'Angély.

NOMBRE DE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : 4 (Saint Jean d'Angély, Matha, Saint Savinien, Loulay)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Maisons d'assistantes maternelles (MAM) : 4 (Saint Jean d'Angély, La Bonâte, Bords, Bagnizeau)

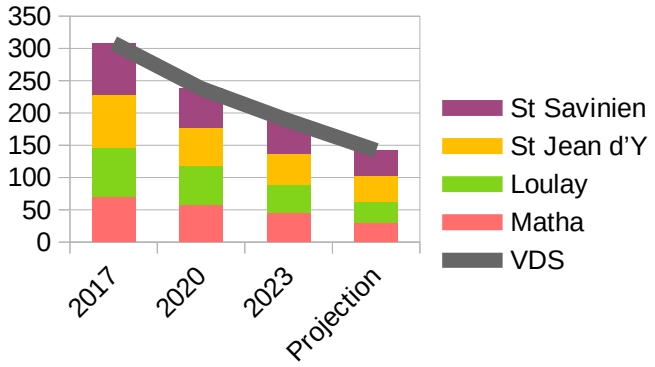

Le territoire des Vals de Saintonge est reconnu par la CAF comme un **secteur en tension concernant le taux de couverture des modes d'accueil** de 53,79 % par rapport aux chiffres nationaux qui sont de 59 %.

3. Écoles maternelles

- **TPS : 62**

Aulnay : 10

Bernay St Martin : 4

Matha : 2

Saint Hilaire de Villefranche : 5

Saint Jean d'Angély : 15 (J. Combes) + 3 (Régnault)

Saint-Julien de l'Escap : 2

Saint Savinien : 19

Sonnac : 2

- PS / MS / GS : 1250

Secteur Aulnay : 147

Secteur Loulay : 132

Secteur Matha : 175

Secteur Saint Jean d'Angély : 369

Secteur Saint Hilaire de Villefranche : 149

Secteur Saint Savinien : 138

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

4. Accueil de loisirs

6 centres de loisirs intercommunaux répartis sur le territoire : Aulnay, Loulay, Matha, Saint Hilaire de Villefranche, Saint Savinien, Tonnay-Boutonne et **1 centre de loisirs associatif** : Saint Jean d'Angély

5. Autres lieux d'éveil et de socialisation

La Ludothèque de la Communauté de communes – 37-39 Rue Porte de Niort - 17400 Saint Jean d'Angély

Propose chaque mardi de 9h30 à 12h un accueil Petite Enfance pour les enfants accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle.

La ludothèque propose aussi des **soirées jeux** ainsi que des animations « **Ludothèques en plein air** » dans les communes du territoire. Construites en partenariat avec les municipalités, elles sont l'occasion de faire découvrir le jeu et ses apports au plus grand nombre et au plus près de chez vous. Elles donnent lieu à des moments conviviaux et mêlant toutes les générations, des plus jeunes aux aînés. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.

6. Structures de proximité

- La Protection Maternelle et Infantile

Consultations médicales infantiles, consultations de puériculture, consultations de sage-femme sur rendez-vous dans les lieux suivants :.

Aulnay – Maison de la santé, 14 rue des Alouettes

Saint Jean d'Angély : 2 rue Michel Texier

+ Atelier pour les bébés de la naissance aux premiers pas autour du portage, de l'éveil et du développement

Matha : 1 Place du Docteur Pouget

+ Atelier pour apprendre à masser votre bébé de la naissance à 9 mois

+ Atelier pour les bébés de la naissance aux premiers pas autour du portage, de l'éveil et du développement

Saint Savinien : 2 bis rue du Souvenir

Tonnay-Boutonne : Maison médicale, 11 rue du Champ de foire

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

- **La Médiathèque** - Abbaye Royale - 17400 Saint-Jean d'Angély

Ouverte du lundi au samedi, elle propose de nombreuses animations tout au long de l'année aux enfants, aux familles, aux professionnels :

- L'heure du conte
- L'heure des nounous le lundi matin 1 fois par mois
- Les spectacles jeune public

De nombreuses communes sur le territoire ont aussi des bibliothèques qui accueillent de manière ponctuelle ou régulière les parents et assistantes maternelles accompagnés de leurs enfants.

- **Aqua-Bulle** - aquabulle.asso.fr

Propose aux enfants de 4 mois à 4 ans de se familiariser avec le milieu aquatique en compagnie de leurs parents.

Le samedi matin de 10h à 12h au centre aquatique Atlantys à Saint-Jean d'Angély.

IV. Sens donné au projet

A. Définition

Un lieu d'accueil enfants/parents est un lieu qui accueille de manière libre des enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier (grands-parents, beaux-parents, futurs parents,...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels formés, garants du fonctionnement et des règles spécifiques à ce lieu.

B. Principes guidant l'action

- Accueil confidentiel et anonyme (seuls le prénom de l'enfant, son lien de parenté avec l'adulte, son âge et sa commune d'habitation sont demandés par les accueillants)
- Libre fréquentation et accès gratuit, pas d'inscription préalable
- Lieu d'accueil sans visée thérapeutique ou de soin
- Mixité sociale et culturelle de l'accueil dans le respect des différences
- Lieu structuré par des règles de vie notifiées dans un règlement intérieur
- Les parents restent responsables de leurs enfants et assurent leur surveillance durant le temps d'accueil

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

C. Finalités et objectifs

Valoriser la fonction parentale et l'ouvrir en lien social

En direction de l'adulte :

- être avec l'enfant
- favoriser les rencontres entre parents et entre parents et professionnels
- valoriser ses compétences parentales
- rompre son isolement
- partager ses expériences

En direction de l'enfant :

- jouer avec son parent et avec d'autres enfants
- susciter sa prise d'autonomie
- contribuer à sa socialisation

En direction du couple adulte et enfant :

- aider à la séparation
- faire médiation par la parole et le jeu
- prendre le temps de se découvrir dans un temps et un lieu dédié
- permettre un brassage inter culturel, inter générationnel
- favoriser l'intégration sociale

D. Priorités, choix retenus pour réaliser les intentions

Ce lieu d'accueil enfants-parents est pensé suivant une orientation qui privilégie l'expression par la parole comme support à la relation.

Dans ces conditions comment pratiquer une écoute en évitant les jugements, en maîtrisant projection, identification ou résistance ? Il s'agit d'une position de principe impossible à tenir si elle n'est pas soutenue. Deux garanties s'imposent :

- la présence d'au moins deux accueillants par séance

- la supervision des accueillants par un professionnel de l'écoute, extérieur à l'équipe.

Le principe de la supervision permet d'exprimer les relations établies durant les accueils, les difficultés rencontrées, de réfléchir à la signification de telle attitude en se confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver la bonne distance vis-à-vis des accueillis. Le superviseur accompagne cette démarche impliquante nécessitant une remise en question et un

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

cheminement personnel.

E. Conception de l'accueil

1. Les accueillants

L'accueillant est garant du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre bienveillant dans lequel la parole est accueillie. Ce rôle spécifique est présenté auprès des accueillis, sans se référer à la profession et au statut de l'accueillant. C'est pourquoi, il ne se présente que par son prénom.

Les accueillants sont des professionnels, tous formés à l'écoute. Ils bénéficient tous de séances de supervision régulières.

La neutralité des accueillants s'exprime dans une attitude discrète, empathique, compréhensive, d'absence de jugement.

Leur Rôle :

1. Accueillir les familles, les enfants dans leurs différences
2. Assurer la dynamique des séances
3. Faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse, faire circuler la parole
4. Favoriser la participation et la prise d'initiative des adultes dans les activités et dans l'appropriation du lieu
5. Garantir le cadre en faisant respecter les règles de vie de la structure
6. Orienter les parents en fonction de leurs demandes
7. Rendre les locaux conviviaux et chaleureux et les adapter aux besoins des enfants et des familles
8. Mettre à disposition des aménagements facilitant le jeu libre
9. Travailler en réseau avec d'autres professionnels de la parentalité
10. Contribuer à l'élaboration et à l'évolution du projet en tenant compte des besoins des parents

2. Ce que les familles vont trouver

- Un lieu adapté aux enfants âgés de 0 à 6 ans

- Un lieu de vie modulable qui garantit le confort et la sécurité des adultes et des enfants

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

- Un aménagement du mobilier et des jeux permettant à chacun de les utiliser de manière autonome

- Une équipe d'accueillants qui présente les lieux et le matériel mis à disposition

3. Déroulement d'une séance

Chaque séance est unique. Elle dépend de plusieurs éléments liés à la constitution du groupe de familles, de l'équipe. La séance prend donc forme à partir :

- De la disponibilité de chacun (enfants et/ou parents fatigués, énervés, enjoués...)

- Du choix de l'enfant et de son parent (endroit, jeux, atelier...)

- Des sujets abordés et des discussions

- Du nombre de personnes présentes

Le dernier quart d'heure permet aux parents et aux enfants d'anticiper la fin de la séance par le rangement des salles et des jeux.

Un tableau de fréquentation est complété à chaque séance pour l'évaluation du projet. Il est demandé le prénom de l'enfant, son âge, le lien de parenté avec l'adulte accompagnant et son lieu de résidence.

Pour préserver la confidentialité, les indications individuelles sur les familles ne sont pas collectées.

V. Cadre de fonctionnement

A. Implantation du lieu

Saint Jean d'Angély : Locaux du Relais Petite Enfance - 11 Boulevard Patrice de Cumont 17400

Matha : Locaux du Relais Petite Enfance - 4 Place du Château d'eau 17160

Saint Savinien : Locaux de la Maison de l'Enfance - Lieu Dit La Borderie du Couvent 17350

Tonnay-Boutonne : Locaux du Centre de loisirs - 5 Chemin des écoliers 17380

Aulnay : Locaux du Centre de loisirs - Rue des écoles 17470

B. Amplitude d'ouverture

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin		St Jean d'Angély : 3h	St Savinien : 3h	Matha : 3h ou Aulnay : 3h	Tonnay-Boutonne : 3h	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Après-midi				

AMPLITUDE HEBDOMADAIRE : 12 heures

AMPLITUDE ANNUELLE : 423 heures en 2023

NOMBRE D'HEURES ANNUELLES POUR L'ORGANISATION : 446 heures en 2023

OUVERTURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : Non

C. Conditions d'accueil

- AGE DES ENFANTS : 0 - 6 ans
- DOMICILIATION : Communauté de communes des Vals de Saintonge
- NOMBRE D'ENFANTS ADMIS PAR SÉANCE : Variable à l'appréciation des accueillants et selon les lieux

  Saint Jean d'Angély et Matha : 12

  Saint Savinien, Tonnay-Boutonne et Aulnay : 8
- MODALITÉ DE PARTICIPATION DES ACCUEILLIS : Gratuité pour les familles

VI. Moyens humains

A. Personnels

1. Coordinatrice de l'équipe et accueillante

Céline BAZERQUE – DUT Carrières Sociales – Chargée de mission Parentalité CDC

2. Accueillantes

Sandra PINAUD - CAP petite enfance – Agent petite enfance Multi-accueil de St Félix CDC

Anaïs SERVOLLE – CAP petite enfance – Directrice adjointe Centre de loisirs de Beauvais sur Matha CDC

Aurélie OCTEAU – BAFA - Animatrice jeunesse Local Jeunes de St Savinien CDC

Stéphanie ZERLINE-BIGANT - CAP petite enfance - Agent petite enfance Multi-accueil de St Jean d'Angély CDC

Sandrine VERGÉ – BPJEPS Loisirs tous publics – Animatrice Relais Petite Enfance CDC

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Annabelle JUPILLAT – DUT Carrières Sociales – Animatrice enfance Centre de Loisirs de Tonnay-Boutonne CDC

Coralie LEMENUET - Bachelor enseignement maternel (Belgique) – Accueillante prestataire

Anaïs PERET – BPJEPS Loisirs tous publics – Animatrice enfance Centre de loisirs de Beauvais sur Matha CDC

3. Superviseur

Florence PINEAU, Psychopratricienne 2h/mois

4. Autres personnels

1 Agent d'entretien par lieu 2h/semaine pour chaque antenne

NOMBRE D'ACCUEILLANTS PAR SÉANCE : **2**

B. Instance de concertation, coordination, régulation

1. Réunion d'équipe

- 2H par mois

2. Supervision

- 2H par mois

3. Réunions de réseau, avec d'autres lieux d'accueil enfants-parents

- Participation de la coordinatrice principalement et ponctuellement des autres accueillantes

4. Bilan annuel

- Invitation des élus, des partenaires et des acteurs Petite Enfance et Enfance du territoire.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

C. Formation du personnel

En interne chaque année, la Communauté de Communes organise 2 jours de formation au choix des accueillantes.

VII. Partenariat

A. Les partenaires qui ont participé à la conception du projet

- **Cdc de Saint Jean d'Angély (gestionnaire d'origine) :** coordinateur PEL + élus référents + responsable du RAMP + Directrice du Multi-accueil
- **CAF 17** : 2 agents de développement + conseiller technique
- **ADMR** : Cadre + Coordinatrice
- **PMI :** Docteur + 2 Puéricultrices
- **CAMPE** : Pédopsychiatre
- **ALSH :** Responsable Centre de loisirs maternelles de Beaufief
- **Centre Socioculturel de St Jean d'Angély:** Directrice + Animatrice
- **Association d'assistantes maternelles «Les P'tits Lutins»** : Présidente + Vice-présidente

B. Les partenaires actuels

- Concertation :
  - tous les acteurs du territoire souhaitant s'impliquer dans le projet
- Action :
  - La CdC porteur du projet
  - La CAF pour l'accompagnement administratif
- Financement :
  - CdC (gestionnaire)
  - CAF (agrément LAEP)
  - MSA (subvention)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

C. Modalités d'échanges prévues pour respecter l'anonymat et la confidentialité

La confidentialité est une règle absolue. Rien de ce qui se dit dans le lieu ne doit en sortir. Les accueillants qui exercent une profession dans un autre service ne diffusent pas de renseignements entre leurs lieux de travail. Les échanges avec les partenaires ne se font que sur des informations globales ne mentionnant pas l'identité des personnes accueillies. La règle de la confidentialité ne souffre que d'une exception, en cas de constat de sévices infligés aux enfants.

VIII. Évaluation du projet 2021-2024

A. Analyse quantitative

Nombre d'heures annuelles d'ouverture public : 387 heures en 2021 - 408 heures en 2022 – 423 heures en 2023

Jour(s) et horaires : St Jean : Mardi 9h-12h. St Savinien : Mercredi 9h-12h. Matha : Jeudi 9h-12h. Aulnay : Jeudi 9h-12h. Tonnay-Boutonne : Vendredi 9h-12h

Nombre d'heures annuelles d'heures d'organisation : En 2023

	Préparation, debriefing, rangement	Réunion service, mise en réseau, partenariat	Analyse de la pratique ou supervision	Itinérance	Nombre total heures organisation
Janvier	20h	25h	10h	7h30	62h30
Février	10h	0h	10h	4h05	24h05
Mars	23h45	10h	10h	10h15	54h
Avril	8h45	0h	10h	3h25	22h10
Mai	18h45	10h	10h	6h40	45h25
Juin	22h30	0h	10h	9h35	42h05
Juillet	5h	10h	4h	2h05	21h05
Août	0h	0h	0h	0h	0h
Septembre	20h	10h	10h	8h10	48h10
Octobre	15h	10h	10h	6h10	41h10
Novembre	17h30	10h	10h	7h30	45h

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Décembre	15h	10h	10h	6h10	41h10
Total	176h15	95h	104h	71h35	446h50

Nombre d'accueillants par séance, organisation de l'équipe d'accueillants (réunion entre accueillants, binômes..) : 2 accueillantes par séance

1 temps de debriefing à la fin de chaque séance : recueil des thèmes abordés par les familles, échanges sur les situations vécues

1 réunion d'équipe par mois : plannings, échanges et réflexion autour des thématiques et/ou problématiques partagées par l'ensemble de l'équipe

<u>Fréquentation des familles</u> :

- ✓ **Nombre Enfants**

Année	A naître	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-6 ans
2021	**NC**	**27**	**41**	**23**	**8**	**6**
2022	**NC**	**37**	**51**	**49**	**4**	**10**
2023	**NC**	**15**	**63**	**54**	**18**	**6**

- ✓ **Nombre Adultes accompagnant**

Année	Mère	Père	Grands- parents ou autre lien famille,	Autre (précisez)
2021	**82**	**18**	**4**	**8 (TISF, PMI, Tremplin 17, Assistante familiale)**
2022	**109**	**19**	**10**	**11 (TISF, PMI, PEAD, Assistante familiale)**
2023	**132**	**21**	**21**	**1 (ADSEA)**

Nombre total de familles différentes : 2021 = 90, 2022 = 120, 2023 = 137

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Nombre total d'enfants différents : 2021 = 105, 2022 = 151, 2023 = 156

Nombre de familles nouvelles dans l'année : 2021 = 69, 2022 = 86, 2023 = 77

Nombre d'enfants nouveaux dans l'année : 2021 = 84, 2022 = 110, 2023 = 88

Eléments explicatifs sur la fréquentation des familles (en termes de rythme moyen de fréquentation des familles, d'évolution…) :

- Arrivée de nouvelles familles sur le territoire

- Isolement familial + manque de places en crèche et chez les assistantes maternelles : pas de reprise de travail pour certaines mamans

- Gros travail de communication + partenaires actifs

- Effet post-Covid : besoin de ne pas rester seul chez soi

- Espace de parole libre et sans jugement : c'est rare !

B. Analyse qualitative

✓ **Organisation des séances :** description d'une séance « type » :

Le Laep comme espace d'échange libre ou existe t-il des animations ponctuelles ou programmées (échanges thématiques, temps forts…) ?

Il n'y a pas d'animations à proprement parler au LAEP. Si les parents et les enfants souhaitent mettre en place une activité, l'équipe laisse un libre accès au matériel. Par contre nous invitons les familles à participer à d'autres animations familiales proposées sur le territoire (ex : les ludothèques en plein air).

✓ **Fonctionnement du Laep :** règlement intérieur, participation des familles, …

Le projet de fonctionnement et le règlement intérieur sont en accès libre pour les familles sur les LAEP et/ou distribués à toutes les nouvelles familles. Ils ont été retravaillés suite à la dernière évaluation en 2020 au cours de laquelle la CAF avait émis des recommandations afin de limiter la présence d'autres professionnels que les accueillantes. Aujourd'hui l'accompagnement des familles au LAEP par des professionnels extérieurs est limité dans le temps afin de permettre aux familles de découvrir le lieu tout en tendant à les rendre autonome et libre de leur choix de fréquenter ou non le LAEP.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

Les familles participent à l'installation et au rangement du lieu à chaque accueil. Certaines ont aussi proposé de diffuser la communication en la distribuant à d'autres parents rencontrés à la sortie de l'école par exemple. L'équipe des accueillantes est convaincue que la meilleure diffusion se fait du parent pour le parent.

Les familles ont aussi une place très importante dans l'évaluation qui est faite chaque année du fonctionnement du LAEP. Nous les sollicitons pour avoir leurs retours et nous essayons autant que possible de prendre en compte leurs besoins dans nos propositions. En effet, au-delà de l'accueil que nous leur proposons sur le LAEP, ces retours peuvent aussi permettre de faire évoluer l'ensemble des actions en direction des familles.

✓ Effets observés sur les enfants et les parents accueillis en LAEP

<u>Échanges entre parents, entre parent et enfant, entre enfants, entre adulte et enfant :</u>

- ouverture aux autres

- confiance, soutien

- socialisation de l'enfant

- déculpabilisation / dédramatisation / lâcher-prise des parents

- rupture de l'isolement

- renforcement du lien parent/enfant

- capacité pour le parent à trouver SA solution grâce aux échanges, partage d'expériences

- facilitation de la séparation parent/enfant

- mixité sociale

- facilitation du développement moteur (matériel adapté, voir les autres)

- facilitation du langage

✓ Facteurs facilitant le bon fonctionnement du LAEP

- Existant : équipe stable et pluridisciplinaire avec une formation commune (1 temps de formation / an choisi par l'équipe selon ses besoins et adapté au public) , lieux adaptés, analyse de la pratique et réunions régulières

- À développer : Communication auprès des familles, des partenaires et des agents CDC, signalétique dans les communes

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

✓ **Freins et obstacles au fonctionnement du LAEP**

- Dispositif encore méconnu et pas assez relayé

- Manque de flexibilité des horaires

- Capacité d'accueil de certains locaux

- Signalétique

- Une partie du territoire non couvert

- Peu de temps pour les 3-6 ans (uniquement mercredi matin)

- Accueillantes trop peu nombreuses pour pallier les absences

- Difficultés de mobilité : pas de transport collectif

✓ **Partenariat du LAEP, instances de pilotage** (nature du partenariat)

Tous les partenaires sont invités à des rencontres chaque année, ce qui permet de requestionner régulièrement le projet.

La CDC participe aussi activement aux différents réseaux de partenariat. Cela favorise l'interconnaissance et la reconnaissance des professionnels du territoire. Cela leur donne aussi une plus-value dans leur travail du quotidien et une meilleure qualité dans l'orientation des familles.

✓ **Les outils de communication pour le LAEP** (nature des outils utilisés, efficacité des actions de communication, par quel biais les familles sont venus au LAEP ? quels besoins en termes de communication ?)

Des affiches et flyers sont envoyés régulièrement par mail à l'ensemble des mairies et écoles du territoire. Ils sont aussi distribués dans les structures d'accueil de la CDC et à l'ensemble des partenaires ainsi que chez certains médecins et commerces.

Beaucoup de familles continuent d'être orientées par la PMI mais aussi par les autres lieux Petite enfance du territoire (ludothèque et RPE par exemple). L'orientation « de personne à personne » reste le meilleur moyen de diffuser l'information.

Le travail en réseau et les réunions partenariales permettent aussi de renforcer la communication et la visibilité du dispositif.

✓ **Participation au réseau des laep ? Commentaires**

L'animation de ce réseau s'est un peu épuisée depuis quelques temps. Néanmoins, d'autres temps de rencontres et d'échanges ont pris le relais sur une thématique Parentalité un peu plus large.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

✓ **Observations les plus significatives, évolutions constatées,**

- + de familles qui fréquentent plusieurs LAEP car besoin + important d'échanges

- + d'enfants de – de 3 ans mais – de naissances : Arrivée de nouvelles familles sur le territoire

- Des orientations différentes en fonction des lieux (PMI +++ sur Matha et St Jean)

- Développement de liens entre les familles à l'extérieur du LAEP

- Beaucoup de familles isolées du reste de leur famille : pas de relais

C. Perspectives envisagées, réajustements, formation…

La démarche de renouvellement d'agrément s'est déroulée au cours de l'année 2024 conjointement à celle des Relais Petite Enfance (RPE). En effet, des problématiques communes ont amené les 2 services à se retrouver sur les différents temps qui ont jalonné cette année de renouvellement :

- Janvier à mai 2024 : Enquêtes auprès des familles, des élus et secrétaires de Mairie et des partenaires (cf pièces jointes)

- Mai 2024 : Présentation du bilan 2021-2024 pour les 2 services aux partenaires et aux élus (cf document de présentation en annexe)

- Juin 2024 : Travail sur les orientations 2025-2028 pour les 2 services par les élus qui ont permis de cibler les orientations suivantes pour la prochaine période d'agrément :

Communication

Améliorer la connaissance des LAEP :

- Interne : mairie (secrétaires et élus) + Structures CDC Petite enfance et enfance.

- Externe : Partenaires + familles

Développement des « actions parentalité »

Étayer l'offre de service :

- Organiser des temps en dehors des LAEP : soirées à thèmes + temps familles sur les vacances scolaires
- Avoir une réflexion autour du « répit parental »

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_068-DE

- Octobre 2024 : Présentation des orientations aux partenaires et aux élus afin de les associer et de poursuivre le partenariat sur la prochaine période d'agrément (cf document de présentation en annexe). L'idée est de voir comment chacun souhaite et/ou peut s'engager auprès de l'équipe LAEP afin de travailler sur ces 2 axes. Les partenaires présents ont donc pu se positionner auprès de l'équipe en fonction des thématiques sur lesquelles ils souhaitaient être associés afin de poursuivre la réflexion. Une présentation des différentes propositions avec les moyens nécessaires sera ensuite faite aux élus afin qu'ils valident ou non la poursuite du travail.

En parallèle de cette démarche de renouvellement, l'équipe poursuit sa mission auprès des familles :

- Programmation d'une formation à la posture d'accueillant fin 2024 et en 2025 pour toutes les accueillantes qui n'en on pas encore bénéficié

- Prise de contact avec France Bénévolat afin d'étoffer l'équipe

- Travail partenarial avec l'école maternelle Jean Combes et le Rased pour mettre en place un accueil parents/enfants sur l'école en 2025.

IX. Budget prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
60- Achats	1800,00	70- Produits des services	
61- Services extérieurs	8200,00	Prestations Service CAF	17104,00
62- Autres services extérieurs	2700,00	Bonus territoire CTG	15309,00
63- Impôts et taxes	900,00	74- Subventions d'exploitation	
64- Charges de personnel	52000,00	MSA	804,00
		CDC	32383,00
TOTAL CHARGES	65600,00	TOTAL PRODUITS	65600,00